

Privé ou public pour le concours de lieutenant

Par **Babousse**, le 17/01/2015 à 14:32

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en L2 et je souhaiterais passer le concours de lieutenant de police après un master pénal. J'ai donc une question qui peut paraître idiote, mais pour passer ce concours faut il plutôt choisir du public ou du privé en L3 ? J'ai pu voir qu'il y avait de la procédure pénale mais également du droit administratif ou des libertés publiques, d'autant plus que cette année je préfère largement le droit administratif aux contrats ... et mes notes aussi! Je sais que le pénal appartient au privé mais étant donné qu'il n'y en a pas en L3 je ne sais pas ce qui est le mieux.

Merci pour vos réponses.